

Date de révision 25/10/2023

Numéro de révision 1.92

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Ultrasolve
Codes produit	ULS-b, EULS01L, EULS05L, EULS25L, ZE
Numéro du fiche de données de sécurité	00836
Identifiant de formule unique (UFI)	RS92-F0QC-W00K-2YTV
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Agent nettoyant
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	Fournisseur
ELECTROLUBE MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY, ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR UNITED KINGDOM	HK WENTWORTH LIMITED 32 RUE DE TOURNENFILS 91540 MENNECY FRANCE
+44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com	+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	info@electrolube.com
----------------	----------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59
--------------------------	---

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Corrosion/irritation cutanée	

	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Cyclohexane, Propan-2-ol, 1-Methoxy-2-propanol, Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Cyclohexane 110-82-7	30-60	01-2119463273-41-00 00	203-806-2	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
Propan-2-ol 67-63-0	10-30	01-2119457558-25-00 00	200-661-7	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
1-Methoxy-2-propan- ol 107-98-2	10-30	01-2119457435-35-00 00	203-539-1	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336)	-	-	-
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	10-30	01-2119475515-33-00 00	927-510-4	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
2-Methoxypropanol 1589-47-5	<0.1	Aucune donnée disponible	216-455-5	Flam. Liq. 3 (H226) Repr. 1B (H360D) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Cyclohexane 110-82-7	12705	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Propan-2-ol 67-63-0	1870	4059	Aucune donnée disponible	30.1002	Aucune donnée disponible
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	5000	13000	Aucune donnée disponible	34.1234	Aucune donnée disponible
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	5000	3160	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-Methoxypropanol 1589-47-5	5710	5660	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
-----------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
--------------	------------------	----------	----------	----------	---------

Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL 800 ppm STEL 2800 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700.0 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ *
Propan-2-ol 67-63-0	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL 800 ppm STEL 2000 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³	STEL: 1225.0 mg/m ³ TWA: 980.0 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 187 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 184 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 369 mg/m ³ D*	STEL: 150 ppm STEL: 568.0 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375.0 mg/m ³ K*	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	-	-	-	TWA: 1600 mg/m ³	-
2-Methoxypropanol 1589-47-5	-	TWA: 20 ppm TWA: 75 mg/m ³ STEL 80 ppm STEL 300 mg/m ³ H*	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 700 mg/m ³ Ceiling: 2000 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 172 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 344 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 875 mg/m ³
Propan-2-ol 67-63-0	-	TWA: 500 mg/m ³ Ceiling: 1000 mg/m ³ D*	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m ³
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	* STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³	TWA: 270 mg/m ³ Ceiling: 550 mg/m ³ D*	TWA: 50 ppm TWA: 185 mg/m ³ H* STEL: 568 mg/m ³ STEL: 150 ppm	S+ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ A*	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ iho*
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	-	-	-	TWA: 5 mg/kg STEL: 500 mg/m ³	-
2-Methoxypropanol 1589-47-5	-	-	TWA: 20 ppm TWA: 75 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 150 mg/m ³	-	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 375 ppm STEL: 1300 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 2800 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³
Propan-2-ol 67-63-0	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ Peak: 400 ppm Peak: 1000 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³	TWA: 500 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1000 mg/m ³ STEL: 400 ppm b*
1-Methoxy-2-propanol	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 375 mg/m ³

107-98-2	TWA: 188 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m ³ *	TWA: 370 mg/m ³	TWA: 370 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 740 mg/m ³	TWA: 360 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1080 mg/m ³ *	TWA: 100 ppm STEL: 568 mg/m ³ STEL: 150 ppm b*
2-Methoxypropanol 1589-47-5	-	TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³ H*	TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³ Peak: 10 ppm Peak: 38 mg/m ³ *	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 600 ppm STEL: 2100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 344 mg/m ³	TWA: 23 ppm TWA: 80 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³
Propan-2-ol 67-63-0	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Sk*	-	TWA: 200 ppm TWA: 492 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 983 mg/m ³	TWA: 350 mg/m ³ STEL: 600 mg/m ³	STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 350 mg/m ³
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ cute*	TWA: 50 ppm TWA: 184 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 368 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ Ada*	STEL: 300 mg/m ³ STEL: 75 ppm TWA: 190 mg/m ³ TWA: 50 ppm O*
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1400 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 525 mg/m ³ STEL: 187.5 ppm STEL: 656.25 mg/m ³	STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 300 mg/m ³ skóra*
Propan-2-ol 67-63-0	-	-	-	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 306.25 mg/m ³	STEL: 1200 mg/m ³ TWA: 900 mg/m ³ skóra*
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ Peau*	STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ skin* TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 563 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 225 mg/m ³ H*	STEL: 360 mg/m ³ TWA: 180 mg/m ³ skóra*
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	-	-	-	-	STEL: 1500 mg/m ³ TWA: 500 mg/m ³
2-Methoxypropanol 1589-47-5	-	-	-	TWA: 20 ppm TWA: 75 mg/m ³ STEL: 30 ppm STEL: 112.5 mg/m ³ H*	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 2800 mg/m ³ STEL: 800 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³
Propan-2-ol 67-63-0	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 81 ppm TWA: 200 mg/m ³ STEL: 203 ppm STEL: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ Ceiling: 1000 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ K*	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm

	STEL: 568 mg/m ³	STEL: 568 mg/m ³ P*	Ceiling: 568 mg/m ³	STEL: 568 mg/m ³ K*	STEL: 568 mg/m ³ via dérmica*
2-Methoxypropanol 1589-47-5	-	-	TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³ K*	TWA: 19 mg/m ³ TWA: 5 ppm STEL: 40 ppm STEL: 152 mg/m ³ K*	TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Cyclohexane 110-82-7	NGV: 200 ppm NGV: 700 mg/m ³		TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 800 ppm STEL: 2800 mg/m ³		TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1050 mg/m ³
Propan-2-ol 67-63-0	Vägledande KGV: 250 ppm Vägledande KGV: 600 mg/m ³ NGV: 150 ppm NGV: 350 mg/m ³		TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³		TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	Bindande KGV: 150 ppm Bindande KGV: 568 mg/m ³ NGV: 50 ppm NGV: 190 mg/m ³ H*		TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m ³		TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ Sk*
2-Methoxypropanol 1589-47-5	-		TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 152 mg/m ³ H*		-

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Cyclohexane 110-82-7	-	-	-	150 mg/g Creatinine - urine (1,2-Cyclohexanedi ol) - at the end of the work shift; at chronic exposure after several successive shifts 450 µg/L - blood (Cyclohexanol) - during exposure 3.20 mg/g Creatinine - urine (Cyclohexanol) - during the second half of the work shift	-
Propan-2-ol 67-63-0	-	-	-	50 mg/L - blood (Acetone) - at the end of the work shift 50 mg/L - urine (Acetone) - at the end of the work shift	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Cyclohexane 110-82-7	-	-	-	150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanedi ol (after hydrolysis) end	150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanedi ol (after hydrolysis) end

				of shift) 150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 150 mg/g Creatinine - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine	of shift) 150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts)
Propan-2-ol 67-63-0	-	-	-	25 mg/L (whole blood - Acetone end of shift) 25 mg/L (urine - Acetone end of shift) 25 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine 25 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) blood	25 mg/L (whole blood - Acetone end of shift) 25 mg/L (urine - Acetone end of shift)
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	-	-	-	15 mg/L (urine - 1-Methoxypropan-2-ol end of shift) 15 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine	15 mg/L (urine - 1-Methoxypropan-2-ol end of shift)
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	
Propan-2-ol 67-63-0	-	40 mg/L (urine - Acetone end of shift at end of workweek)	-	40 mg/L - urine (Acetone) - end of shift at end of workweek	
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie	
Propan-2-ol 67-63-0	-	-	50 mg/L - urine (Acetone) - end of shift	-	
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Cyclohexane 110-82-7	150 mg/g Creatinine - urine (1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis)) - at the end of the work shift; for long-term exposure: at the end of the work shift after several consecutive workdays	-	150 mg/g creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 146 µmol/mmol creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures))	-	
Propan-2-ol 67-63-0	25 mg/L - blood (Acetone) - at the end of the work shift 25 mg/L - urine (Acetone) - at the end of the work shift	40 mg/L (urine - Acetone end of workweek)	25 mg/L (urine - Acetone end of shift) 0.4 mmol/L (urine - Acetone end of shift) 25 mg/L (whole blood - Acetone end of shift) 0.4 mmol/L (whole blood -	-	

			Acetone end of shift)	
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	15 mg/L - urine (1-Methoxypropan-2-ol) - at the end of the work shift	-	20 mg/L (urine - 1-Methoxypropanol-2 end of shift) 221.9 µmol/L (urine - 1-Methoxypropanol-2 end of shift)	-

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Cyclohexane 110-82-7	-	2016 mg/kg bw/day [4] [6]	700 mg/m ³ [4] [6] 1400 mg/m ³ [4] [7] 700 mg/m ³ [5] [6] 1400 mg/m ³ [5] [7]
Propan-2-ol 67-63-0	-	888 mg/kg bw/day [4] [6]	500 mg/m ³ [4] [6]
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	-	183 mg/kg bw/day [4] [6]	369 mg/m ³ [4] [6] 553.5 mg/m ³ [4] [7] 553.5 mg/m ³ [5] [7]
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	-	-	1286.4 mg/m ³ [4] [7] 837.5 mg/m ³ [5] [6] 1066.67 mg/m ³ [5] [7]

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Cyclohexane 110-82-7	59.4 mg/kg bw/day [4] [6]	-	206 mg/m ³ [4] [6] 412 mg/m ³ [4] [7] 206 mg/m ³ [5] [6] 412 mg/m ³ [5] [7]
Propan-2-ol 67-63-0	26 mg/kg bw/day [4] [6]	-	89 mg/m ³ [4] [6]
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	33 mg/kg bw/day [4] [6]	-	43.9 mg/m ³ [4] [6]
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics 64742-49-0	-	-	1152 mg/m ³ [4] [7] 178.57 mg/m ³ [5] [6] 640 mg/m ³ [5] [7]

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Cyclohexane	0.207 mg/L	0.207 mg/L	0.207 mg/L	-	-

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
110-82-7					
Propan-2-ol 67-63-0	140.9 mg/L	140.9 mg/L	140.9 mg/L	-	-
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	10 mg/L	100 mg/L	1 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Cyclohexane 110-82-7	16.68 mg/kg sediment dw	16.68 mg/kg sediment dw	3.24 mg/L	3.38 mg/kg soil dw	-
Propan-2-ol 67-63-0	552 mg/kg sediment dw	552 mg/kg sediment dw	2251 mg/L	28 mg/kg soil dw	160 mg/kg food
1-Methoxy-2-propanol 107-98-2	52.3 mg/kg sediment dw	5.2 mg/kg sediment dw	100 mg/L	4.59 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore

Odeur	Solvant.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 80 °C	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	-20 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	0.810 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation	16 (diethyl ether = 1)
--------------------	------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 9,867.90 mg/kg
 ETAmél (voie cutanée) 3,200.90 mg/kg
 ETAmél (inhalation-gaz) 99,999.00 ppm
 ETAmél (inhalation-vapeurs) 99,999.00 mg/l
 ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)
)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Cyclohexane	= 12705 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 32880 mg/m ³ (Rat) 4 h
Propan-2-ol	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	> 10000 ppm (Rat) 6 h
1-Methoxy-2-propanol	= 5000 mg/kg (Rat)	= 13 g/kg (Rabbit)	> 7559 ppm (Rat) 6 h
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 73680 ppm (Rat) 4 h
2-Methoxypropanol	= 5710 mg/kg (Rat)	= 5660 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
2-Methoxypropanol	Repr. 1B

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Cyclohexane	EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: 3.96 - 5.18mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 23.03 - 42.07mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 24.99 - 44.69mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 48.87 - 68.76mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>)	-	-
Propan-2-ol	EC50: >1000mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) EC50: >1000mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =9640mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =11130mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: >1400000µg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	EC50: =13299mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
1-Methoxy-2-propanol	-	LC50: =20.8g/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>)	-	EC50: =23300mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	-	LC50: =8.41mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	EC50: <0.26mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Cyclohexane	3.44
Propan-2-ol	0.05
1-Methoxy-2-propanol	1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Cyclohexane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Propan-2-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Methoxy-2-propanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II

Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol), 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Code ERG	3H

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol), 3, II, (-20°C c.c.), Polluant marin
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
EmS-No	F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol), 3, II, Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601, 640D
Code de classification	F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Cyclohexane, Propan-2-ol), 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601, 640C
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Cyclohexane - 110-82-7	RG 84
Propan-2-ol - 67-63-0	RG 84
1-Methoxy-2-propanol - 107-98-2	RG 84
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics - 64742-49-0	RG 84
2-Methoxypropanol - 1589-47-5	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)
aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
2-Methoxypropanol	-	-	Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Cyclohexane - 110-82-7	Use restricted. See item 57. Use restricted. See item 75.	-
Propan-2-ol - 67-63-0	Use restricted. See item 75.	-
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics - 64742-49-0	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29. Use restricted. See item 75.	-
2-Methoxypropanol - 1589-47-5	Use restricted. See item 30. Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics - 64742-49-0	-	25000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Propan-2-ol - 67-63-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H360D - Peut nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Liquides inflammables	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 25/10/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité